

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2024-006

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

FINANCES

Choix véhicules service technique

Le six février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Véronique BON, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Jérôme HEREIL, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Agathe PEBAUMAS, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absente excusée ayant donné pouvoir Sandrine GALOPIN à Véronique BON.

Membres	19	Présents	18	Représentée	1
---------	----	----------	----	-------------	---

Madame Véronique BON a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31 janvier 2024.

Monsieur Jean FRANCOIS, 5^{ème} adjoint, en charge du service technique expose la nécessité de renouveler les véhicules du service technique.

La commission « Gestion voirie, assainissement, équipement public, entretien des bâtiments communaux et du patrimoine » réunie le 18 janvier a validé le principe de location avec option d'achat d'un véhicule électrique pour le véhicule léger et d'un véhicule diesel pour le camion benne. Les propositions de locations intègrent également la maintenance des véhicules.

Après consultation de trois prestataires (Citroen, Peugeot et Renault) et analyse des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de Citroën, mieux-disante, pour un contrat de location d'une durée de 60 mois :

- D'un berlingo Van fourgon taille M 800 kg Moteur électrique 136 ch (100 kW) batterie 51 kWh pour un montant mensuel de 369,30 € - avec un premier loyer de 11 019,91 € correspondant à la prime conversion et bonus écologique ;
- D'un jumper CCL3, 3,5 tonnes maxi benne 3200 avec grand coffre acier- pack techno 140 blue HDi S&S BVM 6 pour un montant mensuel de 599,66 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

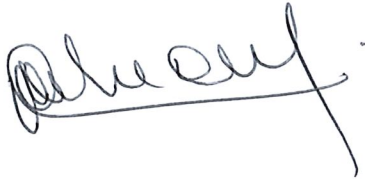
- De retenir l'offre de Citroën aux conditions énoncées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

**Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS**



**Le secrétaire de séance,
Véronique BON**

